



BULLETIN N°8: OBSERVATION DES ECOULEMENTS DES COURS D'EAU EN ETE

EDITION FEVRIER 2020 - DONNEES 2019

Chaque été, de nombreuses rivières voient leur niveau d'eau baisser, parfois jusqu'à l'assèchement complet (dit « assec »). Ces étiages naturels sont souvent accentués par l'utilisation de la ressource en eau à une période où celle-ci est plus rare : alimentation en eau potable, irrigation, arrosage des jardins publics, prélèvements industriels, etc.

La surveillance de l'écoulement des cours d'eau en période estivale est nécessaire, à la fois pour comprendre leur fonctionnement, et plus particulièrement les phénomènes d'étiage, mais également pour réguler les usages de l'eau et limiter les impacts sur les milieux aquatiques. En effet, le déficit hydrique risque notamment d'entraîner : l'asséchement de tronçons de cours d'eau, la rupture de la continuité écologique des milieux, l'élévation de la température de l'eau, la modification de la qualité physico-chimique de l'eau, la modification de la végétation..., l'ensemble pouvant impacter la faune et la flore aquatiques.

Créé par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), l'**Observatoire national des étiages (Onde)** répond ainsi à un double objectif : disposer de connaissances stables sur les étiages estivaux, et aider à la gestion des situations de sécheresse. Le dispositif, harmonisé sur l'ensemble du territoire métropolitain et pérenne au niveau national², permet de recueillir des données d'observation visuelle sur l'état d'écoulement superficiel des cours d'eau, en particulier pendant la période estivale. Cette mission a été assurée par l'Onema jusqu'au 31 décembre 2016, puis à partir du 1^{er} janvier 2017 par l'Agence française pour la biodiversité (AFB)³ et depuis le 1^{er} janvier 2020 par l'Office français de la biodiversité (OFB)⁴.

Le bulletin annuel a pour vocation de présenter l'état de la situation estivale de l'écoulement des cours d'eau d'une année, basée sur les observations réalisées par les agents de l'OFB (pour ce qui concerne l'année considérée ici). Ce bulletin présente les résultats 2019, sur la base d'une extraction des données effectuée en janvier 2020.

SOMMAIRE

CLES DE LECTURE	.2
MISE EN QUALITE DES DONNEES	
RESUME	
1) LE RESEAU D'OBSERVATION	
2) LES OBSERVATIONS EN 2019	
3) LES SUIVIS USUELS EN 2019	.4
NOTE METHODOLOGIQUE	
Pour en savoir plus	_

¹ NOWAK C. & MICHON J., Onde, un dispositif pour surveiller et comprendre l'assèchement des cours d'eau en été, Onema, 2016

² Par son inscription dans la circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse.

³ Le 1 ^{er} janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France ont effet regroupé leurs compétences pour créer l'Agence française pour la biodiversité.

⁴ Depuis le 1^{ier} janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage forment l'Office français de la biodiversité.

Clés de lecture

Onde constitue une source nationale de données sur les observations d'écoulement des cours d'eau en été. Il convient toutefois de prendre connaissance du périmètre précis du protocole, de manière à faciliter la compréhension des données recueillies :

- deux types de suivis sont mis en œuvre sur le terrain, le suivi usuel et le suivi complémentaire. Le suivi complémentaire étant déclenché ponctuellement sur certains territoires et à des périodes potentiellement différentes, seules les observations du suivi usuel sont prises en compte pour rendre compte de la situation nationale annuelle;
- la période étudiée pour présenter la situation nationale couvre les mois de mai à septembre, pendant lesquels le suivi usuel est systématiquement mis en œuvre avec des observations sur l'ensemble du territoire métropolitain;
- il n'existe pas de station d'observation dans les départements de la ville de Paris (75), de Seine-Saint-Denis (93) et des Hauts-de-Seine (92), très majoritairement urbains. Pour la même raison, d'autres départements de la région lle-de-France (94, 95, 91, 78) présentent seulement 2 à 11 stations. La Charente-Maritime et la Vienne sont également des cas particuliers (respectivement 113 et 97 stations) : ces territoires avaient largement investi dans ce type d'observation historiquement (au travers de la mise en place de réseaux locaux d'observation des assecs) ;
- les sept premières années de suivi Onde (de 2012 à 2018) ont permis de réviser, si besoin, le référentiel des stations Onde sur certains départements. En 2019, le département des Vosges a gelé 10 stations et en a créé 10 autres, l'Allier a créé 3 stations après avoir gelé 3 anciennes et la Meuse a gelé une station et en a créé une nouvelle ;
- l'écoulement des cours d'eau est apprécié exclusivement visuellement, aucune mesure quantitative n'est prévue dans le cadre de ce réseau.

Par ailleurs, les campagnes usuelles de mai et juin n'ont pas été mises en œuvre en 2019 en Essonne par manque d'effectifs au sein des services départementaux de l'OFB (ex-AFB). Pour les mêmes raisons, le Val-de-Marne n'a pas pu mettre en œuvre les campagnes usuelles de mai, juin et juillet et 7 stations du Loiret n'ont pas pu être observées lors du suivi usuel de mai.

Enfin, le bulletin vise une présentation factuelle des données d'observation stockées dans Onde. Il n'a pas vocation à mettre en relation ces données avec d'autres, comme par exemple les conditions pluviométriques, les prélèvements quantitatifs sur la ressource, les débits des cours d'eau ou les relations avec les eaux souterraines⁶.

Mise en qualité des données

Le co-pilotage de l'observatoire est assuré par la Direction de la surveillance, de l'évaluation et des données (DSUED) et la direction Centre-Val-de-Loire de l'OFB (ex-AFB en 2019). Les directions régionales (DR) sont responsables de la mise en œuvre des protocoles et de l'animation du réseau ; les services départementaux (SD) déploient les protocoles sur le terrain et assurent la collecte des données. Des échanges ont éventuellement lieu entre les DR et les SD pour correction d'anomalies, de fin décembre de l'année N à début février de l'année N+1. La DSUED consolide ensuite le jeu de données national de référence de l'année N. 100% des données diffusées sont exploitables.

Résumé

En 2019, les services de l'OFB (ex-AFB) ont parcouru 94 départements pour réaliser 24 446 observations d'écoulement (tous suivis confondus) sur 3 235 stations. Parmi les 16 136 observations réalisées dans le cadre du suivi usuel mené de mai à septembre, des assecs ont été mentionnés dans 90 départements, dont 60 avec une part d'observations en assec supérieure à 12% (entre 12% et 19% pour 25 départements, et supérieure à 20% pour 35 départements). La période la plus critique est celle de fin septembre avec 31% des observations en assec et 6% en rupture d'écoulement.

⁵ Réseau d'observation de crise des assecs (Roca) et Réseau départemental d'observation des écoulements (RDOE).

⁶ Cette compilation de données relève du Bulletin de Situation Hydrologique (BSH) destiné à fournir régulièrement à un public non spécialiste une image synthétique de la situation quantitative des milieux aquatiques : cf. page 6, § « Pour en savoir plus ».

La situation des écoulements sur la période de fin mai à fin septembre 2019 est la plus critique, et n'avait jamais encore été rencontrée à la même période depuis la mise en place du réseau Onde. La situation a en effet été particulièrement sensible à partir de juillet, et plus particulièrement dans le Loiret, la Nièvre, la Creuse, le Cher, la Côte-d'Or, la Vendée, les Ardennes, l'Allier, la Drôme, le Loiret-Cher, le Bas-Rhin, l'Oise, la Meurthe-et-Moselle, la Loire-Atlantique et le Pas-de-Calais. Pour l'ensemble de ces départements, la part d'assec représente près de 26% du total des observations réalisées.

1) Le réseau d'observation

Le réseau d'observation des écoulements est réparti sur l'ensemble du territoire. Les stations sont principalement positionnées sur les têtes de bassin versant des cours d'eau, secteurs peu suivis par les dispositifs existants⁷, de manière à compléter les connaissances sur le fonctionnement hydrologique de ces milieux. L'objectif est de suivre les phénomènes d'étiages estivaux, qu'ils soient naturels ou amplifiés par des activités humaines.

Le réseau d'observation permet deux types de suivi :

- le suivi « **usuel** », qui doit assurer une connaissance stable dans le temps. Le protocole mis en œuvre est homogène sur l'ensemble du territoire et régulier, réalisé mensuellement entre mai et septembre, au plus près du 25 de chaque mois (généralement à plus ou moins 2 jours);
- le suivi « complémentaire », qui doit contribuer à une meilleure gestion des situations jugées sensibles. Son activation peut ainsi être déclenchée à tout moment de l'année, sur l'ensemble du réseau départemental ou sur des territoires spécifiques, et à une fréquence laissée à l'appréciation des acteurs locaux (le maximal peut être hebdomadaire au plus fort de la crise). Ces suivis sont suspendus quand au moins 80% des stations du département sont revenus en "écoulement visible", sinon maintenus.

En 2019, le nombre de stations ayant fait l'objet d'au moins une observation dans l'année était de **3 235**. Sur les **94 départements** disposant de stations, cela représente en moyenne 34 stations par département.

2) Les observations en 2019

La quasi-totalité⁸ des observations a été réalisée par les agents de l'Office français de la biodiversité (ex-AFB), qui se sont rendus sur la station pour apprécier visuellement l'état de l'écoulement. Ce dernier est apprécié selon trois modalités :

- « écoulement visible » : de l'eau s'écoule et de façon continue ;
- « écoulement non visible » : de l'eau est présente, par exemple sous forme de flaques, mais aucun courant n'est visible ;
- « assec » : l'eau est absente, évaporée ou infiltrée.

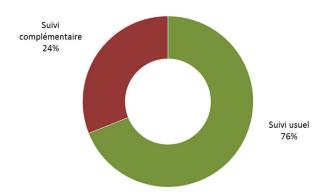
Une modalité « **observation impossible** » permet par ailleurs d'indiquer que l'observateur n'a pas pu réaliser d'observation lors de son déplacement sur la station en raison de conditions exceptionnelles (accessibilité à la station par exemple).

En 2019, **24 446** observations ont été réalisées : 16 136 pour le suivi usuel et 8 310 pour le suivi complémentaire. Cela représente une moyenne de 8 observations par station et 260 observations par département.

⁷ Tels que le suivi des débits des cours d'eau (base HYDRO) ou des eaux souterraines (base ADES).

⁸ Une petite partie des suivis complémentaires a été réalisée en 2018 par des partenaires en Occitanie : les Directions Départementales des Territoires (DDT), les Fédérations Départementales de Pêche, les Parcs Nationaux ou autres).

Figure 1 : Répartition des observations par type de suivi

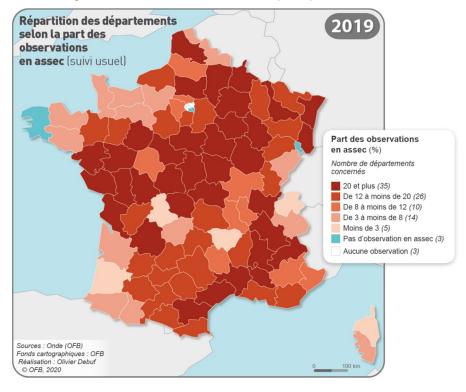


3) Les suivis usuels en 2019

Les suivis complémentaires n'étant pas systématiques (ils sont déclenchés ponctuellement selon les besoins locaux et l'état de la situation hydrologique), seules les observations des suivis usuels permettent de donner une photographie nationale homogène de l'année écoulée. Les informations présentées ci-après ne prennent donc en compte que les résultats des suivis usuels.

De fin mai à fin septembre 2019, des assecs sont observés sur 90 départements. Les 15 départements les plus fréquemment concernés par cette situation critique, par rapport au nombre total d'observations réalisées, sont le Loiret (45%), la Nièvre (42%), la Creuse (41%), le Cher (40%), la Côte-d'Or (39%), la Vendée (37%), les Ardennes (35%), l'Allier (33%), la Drôme (33%), le Loir-et-Cher (32%), le Bas-Rhin (31%), l'Oise (30%), la Meurthe-et-Moselle (29%), la Loire-Atlantique (28%) et le Pas-de-Calais (27%). Aucune observation d'assec n'est signalée dans 3 départements : le Finistère, le Territoire de Belfort et le Val-de-Marne.

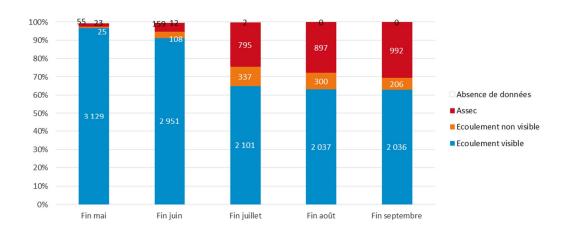
Figure 2 : Part des observations en assec par département en 20199



⁹ Une nouvelle classe (20 et plus) a été ajoutée en 2019 pour mieux apprécier la criticité des situations départementales

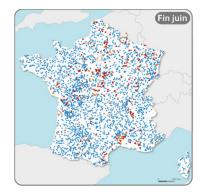
Les premiers assecs sont observés dès fin mai et s'amplifient nettement à partir de juillet jusque fin septembre (pour atteindre 31% d'observations en assec et 6% en rupture d'écoulement).

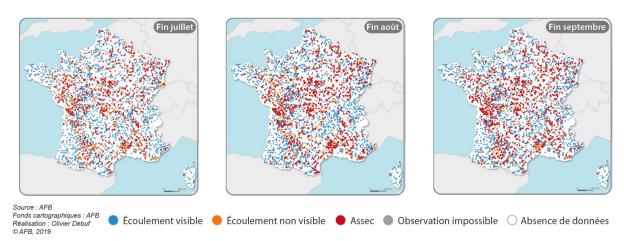
Figure 3 : Evolution des modalités d'observation d'écoulement entre fin mai et fin septembre 2019 sur l'ensemble des stations observées



Si les assecs et ruptures d'écoulement sont peu nombreux fin mai et fin juin, et localisés dans le centre, le Nord et l'Est du pays et sur le pourtour méditerranéen, ils sont observés sur l'ensemble du pays dès fin juillet et s'intensifient fin août et fin septembre, à l'exception de la Corse, de la côte Atlantique, de la pointe de la Bretagne, de la côte normande et de la Savoie et Haute-Savoie qui restent dans l'ensemble préservés.







Note méthodologique

Dans ce document, les données chiffrées proviennent exclusivement de l'observatoire national des étiages (Onde), à partir d'une extraction de la base effectuée en janvier 2020. Opérationnel depuis 2012, l'observatoire stocke les observations réalisées visuellement par les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB). Le lot de données (ainsi que sa description) ayant permis la réalisation de ce document est accessible à l'adresse : http://www.data.eaufrance.fr/jdd/1006fb89-6dfe-4063-b601-0c510ad31077 ou à l'adresse : http://onde.eaufrance.fr/content/t%C3%A9I%C3%A9charger-les-donn%C3%A9es-des-campagnes-par-ann%C3%A9e

Les résultats présentés sont établis au plan national et concernent uniquement la métropole. Une réflexion spécifique serait à mener pour adapter le dispositif à l'outre-mer, où les conditions hydrologiques sont différentes.

Pour en savoir plus

Les données d'observation des écoulements sont consultables et téléchargeables sur le site <u>onde.eaufrance.fr</u>, piloté et animé par l'OFB.

Outre le bulletin annuel d'observation des écoulements (ici présenté), ces données contribuent, chaque mois pendant la période de suivi usuel (mai à septembre), aux bulletins de situation hydrologique, réalisés pour chaque région, chaque grand bassin versant et au niveau national, et sont consultables sur www.eaufrance.fr/docs/bsh.

Directeur de publication : Pierre Dubreuil, directeur général de l'OFB

Auteurs : Céline Nowak (OFB)
Contributeurs : Olivier Debuf (OFB)

Relecteurs : Bénédicte Durozoi (OFB), Lionel Saint-Olympe (OFB)



